

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 110

7 février 2005

SOMMAIRE

Aggregate Company, S.à r.l., Luxembourg	5255	Gyzmo Finance S.A., Luxembourg	5247
Alfelux, S.à r.l., Roedt	5250	Gyzmo Finance S.A., Luxembourg	5246
Alsace Saveurs S.A., Luxembourg	5250	Headlands New Eagle Holding, S.à r.l., Luxem- bourg	5238
(L')Andria, S.à r.l., Strassen	5255	Helena Tech Invest Holding S.A., Luxembourg . .	5250
Architecture et Design Group (AD Group), S.à r.l., Schuttrange	5251	Hofrom, S.à r.l., Bertrange	5244
Artevents, S.à r.l., Luxembourg	5280	International Portfolio Holding S.A., Luxembourg	5249
Artevents, S.à r.l., Luxembourg	5280	Invest. Lux EA S.A., Luxembourg	5279
Atomium Immobilière S.A., Luxembourg	5237	Investitori Associati II S.A.H., Luxembourg	5265
BAG Participations Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	5277	IPK Verwaltungs S.A., Mertert	5253
BAG Participations Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	5279	IPK Verwaltungs S.A., Mertert	5255
BECTC (Bureau Etude Climatisation Technique Chauffage) S.A., Luxembourg	5248	IPK Verwaltungs S.A., Mertert	5255
Brunello Partners, S.à r.l., Luxembourg	5267	Kachur General Imports Exports Limited Liability Company, S.à r.l., Luxembourg	5276
C.L.M.E., Compagnie Luxembourgeoise des Messa- geries Européennes S.A., Luxembourg	5265	Kamille S.A., Mamer	5259
Captiva Capital, S.à r.l., Luxembourg	5256	LUXAS, Luxembourg Audiovisual Equipment and Supplies S.A., Luxembourg	5248
Captiva Capital, S.à r.l., Luxembourg	5257	Marco Soparfi S.A., Luxembourg	5236
Cardinal Health Luxembourg 420, S.à r.l., Luxem- bourg	5248	Mercantile Venture S.A., Luxembourg	5258
Carmignac Portfolio Advisory Holding S.A., Luxem- bourg	5276	Monday Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5264
Castel Invest S.A., Dudelange	5263	Monuva S.A., Mamer	5261
Centre d'Accueil Universel, A.s.b.l., Ettelbruck . .	5234	P.ARC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5275
Chauffage du Nord, S.à r.l., Cruchten	5250	Poseidon JV, S.à r.l., Luxembourg	5257
Cleanoz Luxembourg S.A., Luxembourg	5249	Poseidon JV, S.à r.l., Luxembourg	5258
Continental Fund Services S.A., Diekirch	5234	Potiguar II, S.à r.l., Luxembourg	5275
Crandall International S.A., Luxembourg	5279	Pro Serv S.A., Dudelange	5263
D.A.C. S.A.	5276	Pro-Inter S.A., Esch-sur-Alzette	5251
D.A.C. S.A.	5280	Proma S.A., Esch-sur-Alzette	5251
EPI Finance, S.à r.l., Luxembourg	5265	Proma S.A., Esch-sur-Alzette	5251
FdE S.A., Luxembourg	5277	Reducta Finance S.A., Luxembourg	5248
Feronnerie S & B, S.à r.l., Schifflange	5234	S.B.G., S.à r.l., Senningerberg	5237
Financière d'Entreprises S.A., Luxembourg	5277	Sélection Technique S.A., Luxembourg	5276
Flex Invest S.A., Luxembourg	5276	Sidint S.A., Luxembourg	5277
Football Club Union Sportive de Rumelange, Rume- lange	5236	Terra Project S.A., Luxembourg	5237
GD Lux S.A., Luxembourg	5263	Top GSA, S.à r.l., Luxembourg	5248
		US Direct S.A., Mondorf-les-Bains	5249
		Vertime S.A., Luxembourg	5252
		Vertime S.A., Luxembourg	5253
		Woodsmore-Lux S.A.H., Luxembourg	5249

CONTINENTAL FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 98.666.

—
EXTRAIT

Suivant l'assemblée générale des actionnaires de CONTINENTAL FUND SERVICES S.A. qui s'est tenue en date du 23 novembre 2004, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Kenneth C. Eich, Chief Operating Officer, Davis Selected Advisers L.P., 2949 East Elvira Road, Suite 101, Tuscon, AZ 85706, U.S.A.

- Roger Becker, Managing Director, NORAMCO AG, Schloss Weilerbach, 54669 Bollendorf, Germany

- Frederick A. Blum, Chief Financial Officer, ALGER ASSOCIATES, Inc., 30 Montgomery Street, 11th Floor, Jersey City, NJ 07302, U.S.A.

ERNST & YOUNG S.A. a été réélue en qualité de réviseur d'entreprises de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR CONTINENTAL FUND SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095988.3/260/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

**CENTRE D'ACCUEIL UNIVERSEL, A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. EGLISE UNIVERSELLE DU ROYAUME DE DIEU, A.s.b.l.)**

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 36, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg F 227.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 novembre 2004 que:

- la dénomination de l'Association est désormais la suivante:

CENTRE D'ACCUEIL UNIVERSEL, A.s.b.l.

- L'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est en conséquence modifié comme suit:

«**Art. 1^{er}. Dénomination et siège.**

L'association sans but lucratif porte la dénomination:

CENTRE D'ACCUEIL UNIVERSEL, A.s.b.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(903777.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2004.

FERRONNERIE S & B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3835 Schifflange, 27, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 104.166.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux octobre

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur David De Sousa, serrurier, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de ferrailage, de montage et fabrication de produits en inox et tout autre métal, et de serrurerie avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de FERRONNERIE S & B, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Schiffflange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les cent parts sociales (100) parts sociales sont souscrites par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2004.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cents cinquante euros (EUR 850,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur David De Sousa, prédit.

2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-3835 Schiffflange, 27 route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. De Sousa, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2004, vol. 902, fol. 37, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2004.

A. Biel.

(094888.3/203/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

FOOTBALL CLUB UNION SPORTIVE DE RUMELANGE

Siège social: L-3730 Rumelange, 23, Grand-rue.

R. C. Luxembourg F 319.

Changement de l'article 22 du chapitre IV - Exercice- Compte des statuts et règlements interne du Football-Club Union Sportive Rumelange A.s.b.l. approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 21 février 1986.

Ancien texte de l'article 22 chapitre IV:

L'exercice social commence le premier juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante.

Nouveau texte de l'article 22 chapitre IV:

L'exercice social commence le 26 (vingt-six) juillet pour se terminer le 25 (vingt-cinq) juillet de l'année suivante.

Ce changement a été approuvé par l'Assemblée extraordinaire et ordinaire en date du 23 juillet 2004.

Rumelange, le 22 novembre 2004.

Pour le comité

Signature / Signature

Le président / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06351. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095645.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

MARCO SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 82.697.

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MARCO SOPARFI S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C. Luxembourg section B numéro 82.697, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 14 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1.225 du 24 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1568 du 31 octobre 2002,

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren, qui désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille cent euros), divisé en 100 (cent) actions de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune, est représentée à la présente assemblée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux votes les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur de la société Monsieur François Candito, administrateur de sociétés, né le 1^{er} mars 1963 à Boulange (France), demeurant à F-57255 Sainte Marie Aux Chênes, 10, rue de Bretagne (France).

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Steffen, C. Dostert, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2004, vol. 529, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 octobre 2004.

J. Seckler.

(094923.3/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

TERRA PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 51.088.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 octobre 2004

- Maître Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg a été nommé au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Franck Provost, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096013.3/263/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

ATOMIUM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 31.200.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2004

- LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A. en abrégé LOMAC S.A., ayant son siège social 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. avec mission spéciale de statuer à partir de l'exercice 2001.

- Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096016.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

S.B.G., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 78.162.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(096439.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

HEADLANDS NEW EAGLE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.211.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the eighth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

HEADLANDS NEW EAGLE HOLDING, LLC, a Delaware limited liability company, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,

here represented by Maître Claude Feyereisen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 28, 2004 in San Francisco, California (USA).

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name HEADLANDS NEW EAGLE HOLDING, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles), which specify in the articles 4.2., 5.3., 6.3. and 12.1. the exceptional rules applying to a one partner company.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of those participating interests.

3.2. In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting the single partner or one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The partners' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

5.3. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 13.3. of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable to third parties.

In case of plurality of partners, shares are freely transferable among partners, but their transfer to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article 8 and of article 10 of these Articles shall have been compelled with.

8.2. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed in accordance with article 72-2 of the Law and under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the partners;
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, HEADLANDS NEW EAGLE HOLDING, LLC prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Arthur Gerard Marie Tielens, manager, residing at 20, Waldeck Pyrmontlaan, 1075 BX Amsterdam (The Netherlands), born on August 14, 1956, in Maastricht (The Netherlands);
 - TMF CORPORATE SERVICES S.A., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.993;
2. The registered office of the Company is set at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

HEADLANDS NEW EAGLE HOLDING, LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 octobre 2004 à San Francisco, Californie (Etats-Unis).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination HEADLANDS NEW EAGLE HOLDING, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 4.2., 5.3., 6.3. et 12.1. les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. La société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

5.3. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13.3. des présents Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés, mais leur cession à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 8 ainsi que ceux de l'article 10 des Statuts aient été respectés.

8.2. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre des parts détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en conformité avec les dispositions de l'article 72-2 de la Loi et sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés, une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

HEADLANDS NEW EAGLE HOLDING, LLC, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Arthur Gerard Marie Tielens, gérant, demeurant à 20, Waldeck Pymontlaan, 1075 BX Amsterdam (Pays-Bas), né le 14 août 1956 à Maastricht (Pays-Bas);
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 novembre 2004, vol. 429, fol. 30, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(095223.3/242/413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

HOFROM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 104.223.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- Monsieur Romain Hoffmann, né le 17 juin 1959 à Luxembourg, demeurant à L-8067 Bertrange, 16, rue du Charron,
- Madame Danielle Hoffmann-Krier, née le 7 juin 1969 à Luxembourg, demeurant à L-8067 Bertrange, 16, rue du Charron.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de HOFROM, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques sous l'enseigne PLAZA GARDEN, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) Euros chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle d'ans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription des parts

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Romain Hoffmann, sus-mentionné	99	parts sociales
Madame Danielle Hoffmann-Krier, sus-mentionnée.....	1	part sociale
Total	100	parts sociales

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Romain Hoffmann, demeurant à L-8067 Bertrange, 16, rue du Charron.

2. Le siège social de la société est fixé à L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

La société est valablement engagée par la signature unique du gérant technique.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Hoffmann, D. Krier, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2004, vol. 902, fol. 44, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 novembre 2004.

G. d'Huart.

(095633.3/207/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

**GYZMO FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.
(anc. TrendyCash S.A.)**

Gesellschaftssitz: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
H. R. Luxembourg B 60.704.

Im Jahre zweitausend und vier, den siebenundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft TrendyCash S.A. mit Sitz in Wasserbillig, R.C. Nummer B 60.704, ursprünglich gegründet unter der Bezeichnung LETZEBUERGER BETTSTUDIO S.A. durch eine Urkunde des Notars Christine Doerner, mit dem Amtssitz in Bettemburg, vom 11. August 1997, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 678 vom 3. Dezember 1997 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch eine Urkunde des instrumentierenden Notars vom 29. August 2002 welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1530 vom 23. Oktober 2002 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Marc Liesch, Wirtschaftsprüfer, mit Berufsanschrift in L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herrn Marc Prosper, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche das gesamte Kapital von fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Umbenennung der Gesellschaftsbezeichnung in GYZMO FINANCE S.A. und entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

2. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 80, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig nach 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

3. Entsprechende Abänderung von Art. 2, erster Absatz und Art. 13, erster Absatz der Satzung.

4. Abänderung des Zweckes der Gesellschaft in den einer voll steuerbaren Gesellschaft (SOPARFI).

5. Entsprechende Abänderung von Art. 4 der Satzung.

6. Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung und entsprechende Abänderung von Art. 13, erster Absatz der Satzung.

7. Bestätigung von drei Verwaltungsratsmitgliedern.

8. Annahme des Rücktritts des bisherigen Kommissars. - Entlastung.

9. Ernennung eines neuen Kommissars.

10. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Bezeichnung der Gesellschaft wird in GYZMO FINANCE S.A. abgeändert.

Infolgedessen wird Artikel 1. der Satzung in Zukunft wie folgt lauten:

«**Art. 1:** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung GYZMO FINANCE S.A.»

Zweiter Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird von 80, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig nach 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg verlegt.

Infolgedessen wird Artikel 2, erster Absatz der Satzung abgeändert und fortan wie folgt lauten:

«**Art. 2, erster Absatz:** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.»

Dritter Beschluss

Der Zweck der Gesellschaft wird abgeändert in den einer voll steuerbaren Gesellschaft (SOPARFI).

Infolgedessen wird Artikel 4 der Satzung abgeändert und fortan wie folgt lauten:

«**Art. 4:** Zweck der Gesellschaft sind alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer, tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestandes, sofern sie als «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann allgemein alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die geeignet sind, ihrem Gesellschaftszweck zu nützen oder diesen zu fördern.

Vierter Beschluss

Das Datum der jährlichen Generalversammlung wird abgeändert zum zweiten Montag des Monats Juni um 15.00 Uhr. Infolge dieses Beschlusses und des zweiten Beschlusses wird Artikel 13, Absatz 1 der Satzung abgeändert und fortan wie folgt lauten:

«**Art. 13, Absatz 1:** Eine jährliche Generalversammlung findet statt in Luxemburg, an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am zweiten Montag des Monats Juni um 15.00 Uhr.»

Fünfter Beschluss

Es werden als Verwaltungsratsmitglieder bestätigt bis zur jährlichen Hauptversammlung von 2010:

- Herr Marc Liesch, Buchhalter, geboren am 22. Juli 1954, in Luxemburg, wohnhaft in L-1316 Luxemburg, 75, rue des Carrières,
- Herr Gerhard Nellinger, Buchhalter, geboren am 20. April 1949 in Trier, wohnhaft in L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen,
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxemburg B Nummer 62 821, mit Sitz in L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen.

Sechster Beschluss

Der Rücktritt des bisherigen Kommissars der Gesellschaft UCI UNITED CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxemburg wird angenommen.

Durch Spezialvotum wird ihm Entlastung erteilt für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage.

Sechster Beschluss

Als neuer Kommissar wird ernannt bis zur jährlichen Hauptversammlung von 2010:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, R.C. Luxemburg B Nummer 47.771, mit Sitz in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um 11.45 Uhr für geschlossen.

Worüber Protokoll aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Liesch, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 145S, fol. 54, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.x

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(095892.3/230/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

GYZMO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 60.704.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1366 du 27 octobre 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(095894.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

CARDINAL HEALTH LUXEMBOURG 420, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 97.342.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2004 que:

- Madame Donna Bandin a démissionné de son mandat de Gérante. Pleine et entière décharge lui a été accordée pour l'exercice de son mandat.

- Monsieur Brendan Ford, demeurant à Worthington, Ohio (USA), a été nommé Gérant pour une durée illimitée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096196.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

**BECTC (BUREAU ETUDE CLIMATISATION TECHNIQUE CHAUFFAGE) S.A., Société Anonyme,
(anc. MAB VENTURES S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.934.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Signature.

(096197.3/4214/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

REDUCTA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.599.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signature.

(096203.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

TOP GSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.412.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(096440.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

LUXAS, LUXEMBOURG AUDIOVISUAL EQUIPMENT AND SUPPLIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 33.389.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 novembre 2004.

P. Bettingen.

(096465.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

US DIRECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 19, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 96.213.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 14 octobre 2003

- Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et en se prévalant de l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et à l'article 7 des statuts, décide de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la présentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Georges Alexandre Emmanuel Plennevaux, indépendant, demeurant à B-1410 Waterloo, 61A, rue de la Station qui portera le titre d'Administrateur Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096355.3/3842/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

INTERNATIONAL PORTFOLIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 77.957.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2002

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur.

Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Norbert Werner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Pour la société INTERNATIONAL PORTFOLIO HOLDING S.A.
N. Schmitz
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096445.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

CLEANOZ LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 90.724.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

COMPAGNIE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(096449.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

WOODSMORE-LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 27.166.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(096450.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

HELENA TECH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 79.933.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2003

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur.

Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Bintner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour la société HELENA TECH INVEST HOLDING S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096446.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

ALSACE SAVEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 67.310.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 87 du 12 février 1999.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour ALSACE SAVEURS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(096454.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

ALFELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt.
R. C. Luxembourg B 70.120.

Constituée par-devant M^e Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 4 juin 1999, acte publié au Mémorial C n° 616 du 17 août 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 juillet 2000, acte publié au Mémorial C n° 111 du 14 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour ALFELUX, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(096457.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

CHAUFFAGE DU NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 45A, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 22.574.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(096541.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

PROMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 62.686.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(096467.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

PROMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 62.686.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(096468.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

ARCHITECTURE ET DESIGN GROUP (AD GROUP), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5370 Schuttrange, 9, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 53.607.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 165 du 3 avril 1996, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 février 2003, acte publié au Mémorial C n° 307 du 21 mars 2003.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ARCHITECTURE ET DESIGN GROUP (AD GROUP), S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(096458.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

PRO-INTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4264 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nothomb.

R. C. Luxembourg B 88.507.

—
Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, en date du 29 juillet 2002, publié au Mémorial C n° 1429 du 3 octobre 2002, modifiée par-devant M^e Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Redange en date du 21 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 5 du 3 janvier 2003, modifiée par-devant Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem en date du 31 mars 2004, acte publié au Mémorial C n° 792 du 3 août 2004.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour PRO-INTER S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(096462.3/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

**VERTIME S.A., Société Anonyme,
(anc. VERSACE S.A.).**

Registered office: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 50.977.

In the year two thousand and four, on the sixteenth of November.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of VERSACE S.A., R.C.S. Luxembourg B 50.977, originally incorporated under the denomination of BAVERS S.A., pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 3, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 369 of August 5, 1995.

The Articles of Association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 15, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 533 of July 14, 2001.

The meeting begins at five thirty p.m., Mr Guy Bernard, réviseur d'entreprises, residing at 8, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the five hundred (500) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Swiss francs each, representing the total capital of five hundred thousand (500,000.-) Swiss francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change the name of the Company into VERTIME S.A.
2. Subsequent amendment of Article 1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Unique resolution

The name of the Company is changed from VERSACE S.A. into VERTIME S.A.

As a consequence Article 1, paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 1, paragraph 1:** There exists a limited corporation (Société Anonyme) under the name of VERTIME S.A.».

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five forty-five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de VERSACE S.A., R.C.S. Luxembourg B 50.977, constituée originairement sous la dénomination de BAVERS S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 3 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 369 du 5 août 1995.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 15 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 533 du 14 juillet 2001.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Guy Bernard, réviseur d'entreprises, demeurant au 8, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs suisses chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq

cent mille (500.000,-) francs suisses sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en VERTIME S.A.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée prend, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée de VERSACE S.A. en VERTIME S.A.

En conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}, alinéa 1^{er}:** Il existe une société anonyme sous la dénomination de VERTIME S.A.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé G. Bernard, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 71, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(095833.3/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

**VERTIME S.A., Société Anonyme,
(anc. VERSACE S.A.).**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 50.977.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1496 du 16 novembre 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(095834.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

**IPK VERWALTUNGS S.A., Société Anonyme.
(anc. PUBLIPHONE S.A.)**

Siège social: L-6680 Mertert, 2, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 87.787.

L'an deux mille quatre, le dix octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PUBLIPHONE S.A. (ci-après la «Société»), avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 87.787, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 7 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1245 du 26 août 2002.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alexander Beer, Versicherungskaufmann, avec adresse professionnelle à D-54329 Konz, Stauffenbergstrasse 35.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Peter Altmeyer, Geschäftsführer, avec adresse professionnelle à D-54290 Trèves, Kochstrasse 13.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour délibérer de l'ordre du jour qui leur a été au préalable communiqué.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Décision de changer la dénomination de la Société.
2. Décision de modifier l'objet social.
3. Décision d'étendre le pouvoir du Conseil d'Administration.
4. Adaptation des statuts de la Société en rapport avec les résolutions précédentes.
5. Décision de transférer le siège social de la commune de Luxembourg à la commune de Mertert et de l'établir à L-6680 Mertert, 2, rue Haute.
6. Approbation des comptes sociaux au 31 octobre 2004.
7. Acceptation des démissions des membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes et décharge aux organes sociaux.
8. Election et nomination du nouveau Conseil d'Administration.
9. Désignation et nomination du nouveau commissaire aux comptes.
10. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en IPK VERWALTUNGS S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société en supprimant l'exploitation d'une centrale téléphonique à destination publique, les conseils et gestion de publicité, le développement informatique dans le domaine des télécoms et Internet.

Elle décide, que l'objet social est dès à présent élargi à toute prestation de secrétariat, conseils et gestion de clientèle et toutes sortes d'études de marché.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'étendre les pouvoirs du Conseil d'Administration et lui confère le pouvoir de déléguer la gestion journalière à l'un des ses membres. Cette délégation doit être décidée par résolution prise en conformité avec les statuts de la Société.

L'assemblée confère également au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer de façon autonome le salaire dû au titre de cette gestion journalière.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les Articles 1^{er} premier alinéa, Article 2 deuxième alinéa et Article 6 septième alinéa des statuts de la Société et de leur donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de IPK VERWALTUNGS S.A.

Art. 2. alinéa 2. La Société a également pour objet toute prestation de secrétariat, conseils et gestion de clientèle et toutes sortes d'études de marché.

Art. 6. alinéa 7. La délégation de la gestion journalière ainsi que le salaire y relatif est soumise à la décision du Conseil d'Administration prise en conformité avec les présent statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de la commune de Luxembourg dans la commune de Mertert et d'établir le siège de la société IPK VERWALTUNGS S.A. à L-6680 Mertert, 2, rue Haute.

Sixième résolution

L'assemblée générale arrête et approuve la situation des comptes sociaux au 31 octobre 2004 telle qu'elle est soumise aux actionnaires.

Une copie dudit bilan, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Septième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes qui ont été en fonctions jusqu'à présent et, par vote spécial, leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée générale appelle aux fonctions d'administrateurs de la société IPK VERWALTUNGS S.A.:

- a. Monsieur Frank Peter Altmeyer, Geschäftsführer, né le 30 novembre 1968 à Saarbourg, avec adresse professionnelle à D-54290 Trèves, Kochstrasse 13;
- b. Madame Maya Beer, examinierte Altenpflegerin, née le 22 juillet 1974 à Trèves, demeurant à D-54329 Konz, Stauffenbergstrasse 35;
- c. Monsieur Alexander Beer, Versicherungskaufmann, né le 30 octobre 1968 à Trèves, demeurant à D-54329 Konz, Stauffenbergstrasse 35.

Neuvième résolution

L'assemblée générale désigne aux fonctions de commissaire aux comptes LUXFIDUCIA, S.à r.l., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, A. Beer, F. P. Altmeyer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, vol. 145S, fol. 61, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(096006.3/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

**IPK VERWALTUNGS S.A., Société Anonyme.
(anc. PUBLIPHONE S.A.)**

Siège social: L-6680 Merttert, 2, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 87.787.

Statuts coordonnés déposés suivant l'acte n° 1437 du 10 novembre 2004, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(096009.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

**IPK VERWALTUNGS S.A., Société Anonyme.
(anc. PUBLIPHONE S.A.)**

Siège social: L-6680 Merttert, 2, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 87.787.

Les comptes annuels au 31 octobre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05745, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(096011.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

L'ANDRIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 365, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.327.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE DU LIMPERSBERG S.C.

Signature

(096543.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

AGGREGATE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 93.373.

Le bilan au 24 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Signature.

(096571.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 101.999.

In the year two thousand and four, on the ninth of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 92.025,

here represented by Mr Michel van Krimpen, company director, residing professionally at Luxembourg and Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy established on November 8, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of CAPTIVA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated under the name LUNEST, S.à r.l., by deed of the undersigned notary, on July 23, 2004, not yet published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on September 27, 2004, not yet published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*;

- That the sole partner has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole partner decides to amend the company's name into CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., and decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The Company will have the name CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 92.025,

ici représentée par Monsieur Michel van Krimpen, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées *ne varietur* par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société CAPTIVA, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée sous la dénomination LUNEST, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2004, non encore publié au *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 2004, non encore publié au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société aura la dénomination CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Krimpen, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2004, vol. 429, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(096210.3/242/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 101.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(096211.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

**POSEIDON JV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP INVESTMENT FIVE, S.à r.l.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.535.

In the year two thousand and four, on the thirtieth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole unitholder of CEREP INVESTMENT FIVE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 102.535, incorporated by deed enacted on 6th July, 2004, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The sole unitholder represented and the number of shares held by him, are shown on an attendance list. That list as well as the proxy, signed by the appearing party and by the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 250 (two hundred and fifty) units of EUR 50,-, (fifty euro) each, representing the whole unit capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the agenda of which the sole unitholder has been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Change of the name of the Company into POSEIDON JV, S.à r.l., and related amendment of article four of the Articles of Association in order to reflect such decision.

After the foregoing was approved by the sole unitholder, the following resolution has been taken:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from CEREP INVESTMENT FIVE, S.à r.l., to POSEIDON JV, S.à r.l. As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 4 of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name POSEIDON JV, S.à r.l.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le treize octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée CEREP INVESTMENT FIVE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro 102.535, constituée suivant acte reçu le 6 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M. Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - L'associé unique ici représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination de la Société en POSEIDON JV, S.à r.l., et modification afférente de l'article 4 des statuts afin de transcrire cette décision.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé, la résolution suivante a été prise:

Première résolution

Il est décidé de changer la dénomination de la Société de CEREP INVESTMENT FIVE, S.à r.l., en POSEIDON JV, S.à r.l.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a comme dénomination POSEIDON JV, S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 22, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

J. Elvinger.

(096513.3/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

**POSEIDON JV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP INVESTMENT FIVE, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.535.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096515.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

MERCANTILE VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 19.445.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 8 juin 1982, acte publié au Mémorial C n° 205 du 27 août 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 décembre 1987, acte publié au Mémorial C n° 69 du 18 mars 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 209 du 12 mai 1995. Le capital a été converti en EUR en date du 14 septembre 2001, avis publié au Mémorial C n° 321 du 27 février 2002.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERCANTILE VENTURE S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(096460.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

KAMILLE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 104.167.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata, demeurant à Mamer, 53, route d'Arlon,

ici représenté par Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privé, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 7 septembre 2004, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. FGA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée au R. C. Luxembourg B 61.096,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 7 septembre 2004, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de KAMILLE S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de soixante-cinq euros (65,- EUR) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille cinq. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée.....	999 actions
- Monsieur Aniel Gallo, prénommé.....	1 action
Total:.....	<u>1.000 actions</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille cinq.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, né à Torre Annunziata, le 6 février 1962, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

- Madame Mireille Masson, administrateur de sociétés, née à Ougrée, le 13 juin 1966, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

- Monsieur Guy Lanners, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 9 septembre 1965, demeurant à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Aniel Gallo, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FGA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Mamer.

5. Le siège social est fixé au 53, route d'Arlon, L- 8211 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: S. Dellonoy, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2004, vol. 902, fol. 24, case 11. – Reçu 650 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 2004.

A. Biel.

(094893.3/203/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

MONUVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 104.169.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata, demeurant à Mamer, 53, route d'Arlon,

ici représenté par Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privé, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 7 septembre 2004,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. FGA (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée au R. C. Luxembourg B 61.096,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, prénommée,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 7 septembre 2004,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de MONUVA S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille cinq. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée.....	999 actions
- Monsieur Aniel Gallo, prénommé.....	1 action
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille cinq.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, né à Torre Annunziata, le 6 février 1962, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

- Madame Mireille Masson, administrateur de sociétés, née à Ougrée, le 13 juin 1966, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

- Monsieur Guy Lanners, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 9 septembre 1965, demeurant à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

3. Est nommé administrateur délégué: Monsieur Aniel Gallo, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FGA (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Mamer.

5. Le siège social est fixé à 53, route d'Arlon, L- 8211 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: S, Delonnoy, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2004, vol. 902, fol. 24, case 10. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2004.

A. Biel.

(094903.3/203/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

CASTEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 87.618.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2002, publié au Mémorial C n° 1195 du 9 août 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 734 du 16 juillet 2004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour CASTEL INVEST S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(096463.3/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

PRO SERV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 87.683.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2002, publié au Mémorial C n° 1214 du 16 août 2002 modifiée par-devant le même notaire en date du 23 avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 734 du 16 juillet 2004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour PRO SERV S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(096464.3/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

GD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.495.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GD LUX S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(096566.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

MONDAY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.978.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of June at 5.00 p.m.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg;

«the proxy»

acting as a special proxy of MONDAY LTD, a company organised under the laws of Bermuda and having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I. - That the «société à responsabilité limitée» MONDAY LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 86.978, has been incorporated by deed enacted on April 4, 2002.

II. - That the subscribed share capital of the «société à responsabilité limitée» MONDAY LUXEMBOURG, S.à r.l. amounts currently to USD 13,000.- (thirteen thousand American dollars), represented by 520 (five hundred and twenty) shares with a nominal value of USD 25.- (twenty-five American dollars) each, fully paid up.

III. - That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of MONDAY LUXEMBOURG, S.à r.l.

IV. - That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V. - That the mandator declares that all the main known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. - That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII. - That the mandator fully discharges the Managers for their mandate up to this date.

VIII. - That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juin à 17.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de MONDAY LTD, une société régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société à responsabilité limitée MONDAY LUXEMBOURG, S.à r.l. ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 86.978, a été constituée suivant acte reçu le 4 avril 2002.

II. - Que le capital social de la société à responsabilité limitée MONDAY LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à USD 13.000,- (treize mille dollars américains), représentés par 520 (cinq cent vingt) parts sociales, d'une valeur nominale de USD 25,- (vingt-cinq dollars américains) chacune, intégralement libérées.

III. - Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MONDAY LUXEMBOURG, S.à r.l.

IV. - Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. - Que son mandant déclare que les principales dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 58, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

J. Elvinger.

(096524.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

INVESTITORI ASSOCIATI II S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.325.

La situation comptable au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTITORI ASSOCIATI II S.A., Société Anonyme

Signature

Liquidateur

(096563.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

C.L.M.E., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES MESSAGERIES EUROPEENNES S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 83.161.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(096570.3/820/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

EPI FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.145.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

«the proxy»

acting as a special proxy of GENISIS, S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; inscribed at R.C. Luxembourg at section B with number 96.955, incorporated by deed published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1317 of 10th December 2003.

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I. - That the «société à responsabilité limitée», EPI FINANCE, S.à r.l., a limited company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 102.145, has been incorporated by deed enacted on the 18th day of June.

II. - That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée EPI FINANCE, S.à r.l. amounts currently to EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal par value of EUR 25 each, fully paid up.

III. - That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of EPI FINANCE, S.à r.l.

IV. - That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V. - That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. - That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.

VII. - That the financial statements of the company as at the date of dissolution are hereby approved.

VIII. - That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX. - That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu
qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GENISIS, S.à r.l., avec adresse siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C. Luxembourg à la section B sous le numéro 96.955, constituée par acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1317 du 10 décembre 2003.

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société à responsabilité limitée EPI FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 102.145, a été constituée suivant acte reçu le 18 juin 2004.

II. - Que le capital social de la société à responsabilité limitée EPI FINANCE, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500.- représentés par 500 actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 25,- intégralement libérées.

III. - Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société EPI FINANCE, S.à r.l.

IV. - Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. - Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII. - Que les états financiers de la société à la date de dissolution sont ici approuvés.

VIII. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

J. Elvinger.

(096536.3/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

BRUNELLO PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
Share capital: 12,500.- EUR.
 Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
 R. C. Luxembourg B 104.307.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth day of October.
 Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr. Massimo Ferragamo, company executive, residing at 663 Fifth Avenue, 4th Floor, New York, NY 10022, United States of America,

here represented by Ms. Isabelle Lentz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Florence (Italy), on 28 October, 2004.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed in due form by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of BRUNELLO PARTNERS, S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and person abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has an interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind of form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into two hundred fifty (250) shares, with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Board of managers, Statutory auditors

Articles 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of two Class A Managers and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June at 9:30 am. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles of Incorporation may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the following amounts:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
Massimo Ferragamo	12,500	250	12,500
Total:	12,500	250	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,750 (one thousand seven hundred and fifty euros).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2005.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Class A Managers and Class B Managers until the general meeting approving the annual accounts 2005:

Class A Managers:

- Mr. John Alan Janes, investor, born in Virginia, on 21 February 1947, residing at 1816 Marapata, Corona del Mar, 92625 California, United States of America;

- Mr. John Albert Severson, investor, born in California, on 10 October 1946, residing at 22, Saratoga, Newport Beach, 92660 California, United States of America;
- Mr. Massimo Ferragamo, company executive, born in Fiesole (Italy), on 1 September 1957, residing at 663, Fifth Avenue, 4th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

Class B Manager:

- Mr. Michel van Krimpen, lawyer, born in Rotterdam, on 19 February 1968, residing at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office shall be at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf octobre,

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Massimo Ferragamo, directeur de sociétés, demeurant à 663, Fifth Avenue, 4^e étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique,

représenté par Madame Isabelle Lentz, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée le 28 octobre 2004, à Florence (Italie).

La procuration susmentionnée, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant agissant dans la capacité ci-dessus indiquée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination BRUNELLO PARTNERS, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominal de cinquante euros (EUR 50,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ses Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaire aux comptes

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé, de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux Gérants de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi de Juin à 9.30 hres.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre.

Art. 22. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi. Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider de la même manière qu'il modifient les statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Massimo Ferragamo	12.500	250	12.500
Total:	12.500	250	12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2005.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes comme gérants de catégorie A et gérants de catégorie B pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les bilans 2005:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur John Alan Janes, Investisseur, né en Virginie, le 21 février 1947, demeurant à 1816 Marapata, Corona del Mar, 92625 Californie, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur John Albert Severson, Investor, né en Californie, le 10 octobre 1946, demeurant à 22, Saratoga, Newport Beach, 92660 Californie, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Massimo Ferragamo, directeur de sociétés, né à Fiesole (Italie), le 1^{er} septembre 1957, demeurant à 663, Fifth Avenue, 4^e étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Michel van Krimpen, juriste, né à Rotterdam le 19 février 1968, demeurant à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social est fixé à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 53, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

G. Lecuit.

(096890.3/220/518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

P.ARC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 91.969.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n° 378 du 8 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour P.ARC LUXEMBOURG, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(096455.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

POTIGUAR II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.525,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 76.717.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 11 novembre 2004 que la démission de Monsieur Thomas Elmo Thiele en tant que gérant B est acceptée avec effet au 31 octobre 2004 et que décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Antonio De Pinho, domicilié 2011 Banks Street, Houston, Texas 77098 est nommé gérant B avec effet au 25 octobre 2004. Il reprendra le mandat du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096648.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

FLEX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.627.

Le bilan au 1^{er} janvier 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour FLEX INVEST S.A., Société Anonyme

Signature

Administrateur

(096575.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

**KACHUR GENERAL IMPORTS EXPORTS LIMITED LIABILITY COMPANY, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: GR-10680 Athènes, 172, Ippokratous Street.
Succursale: L-2145 Luxembourg, 121, rue Cyprien Merjai.
R. C. Luxembourg B 75.797.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration en date du 16 novembre 2004 que le siège de la succursale est transféré à L-2145 Luxembourg, 121, rue Cyprien Merjai.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096567.3/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

SELECTION TECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.274.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Signature.

(096576.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

CARMIGNAC PORTFOLIO ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 70.969.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2004, réf. LSO-AW06449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Signature.

(096577.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

D.A.C. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.696.

A.C.L. résilie le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet 2 novembre 2004.

La société D.A.C. S.A. ne sera donc plus domiciliée au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, rétroactivement au 2 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096617.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

BAG PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 93.398.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 17 novembre 2004, que le siège social de la société a été transféré du 50, val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096606.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 55.595.

Scindée en:

FdE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

SIDINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

—
L'an deux mille quatre, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B numéro 55.595, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 513 du 11 octobre 1996, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 532 du 21 mai 2004,

avec un capital social de dix-huit millions cinquante-cinq mille quarante-quatre euros (18.055.044,- EUR), représenté par trois millions neuf mille cent soixante-quatorze (3.009.174) actions d'une valeur nominale de six euros (6,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Approbation du projet de scission publié au Mémorial C numéro 856 du 20 août 2004.
 - 2) Approbation du rapport prévu par l'article 294 de la loi sur les sociétés commerciales.
 - 3) Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
 - 4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
 - 5) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
 - 6) Approbation des statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 856 du 20 août 2004.
 - 7) Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.
 - 8) Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de scission publié au Mémorial C numéro 856 du 20 août 2004 sans restrictions.

Deuxième résolution

L'assemblée ratifie, conformément à l'article 296 de la loi du 7 septembre 1987, le rapport prévu par l'article 294 de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date de ce jour avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Du point de vue comptable et fiscal la scission prendra également effet à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société FdE S.A. à Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée approuve les statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 856 du 20 août 2004.

Septième résolution

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

- pour la société anonyme FdE S.A.:

Administrateurs:

- 1.- Monsieur Dario Colombo, expert-comptable, né à Mendrisio (Suisse), le 3 juin 1958, demeurant à CH-6900 Lugano, via C. Maraini 39 (Suisse), pouvoir de signature A;
- 2.- Monsieur Ferruccio Piantini, dirigeant, né à Venise (Italie), le 28 janvier 1953, demeurant à I-20122 Milan, via C. Crivelli 15/1 (Italie), pouvoir de signature A;
- 3.- Monsieur Paolo Agrifoglio, dirigeant, né à Gênes (Italie), le 1^{er} janvier 1966, demeurant à CH-6900 Lugano, via C. Maraini 39 (Suisse), pouvoir de signature A;
- 4.- Monsieur Gérard Muller, économiste, né à Pétange (Luxembourg), le 28 décembre 1943, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, pouvoir de signature B;
- 5.- Monsieur Fernand Heim, chef comptable, né à Luxembourg, le 3 octobre 1952, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, pouvoir de signature B.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007;

- pour la société anonyme SIDINT S.A.:

Administrateurs:

- 1.- Monsieur Dario Colombo, expert-comptable, né à Mendrisio (Suisse), le 3 juin 1958, demeurant à CH-6900 Lugano, via C. Maraini 39 (Suisse), pouvoir de signature A;
- 2.- Monsieur Gérard Muller, économiste, né à Pétange (Luxembourg), le 28 décembre 1943, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, pouvoir de signature B;
- 3.- Monsieur Marc Schmid, comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, pouvoir de signature B.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

Huitième résolution

L'assemblée fixe les adresses des sociétés résultant de la scission à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse des sociétés à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, F. Innocenti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2004, vol. 529, fol. 23, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 octobre 2004.

J. Seckler.

(094801.3/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

CRANDALL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 85.455.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société
qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 16 novembre 2004 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte que le siège social se trouve au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

L'assemblée accepte la nomination de la société FID'AUDIT LTD en qualité de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096608.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

BAG PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 93.398.

Le bilan au 24 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Signature.

(096611.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

INVEST. LUX EA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 87.524.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires réunie à Luxembourg
en date du 21 octobre 2004*

«L'assemblée décide de remplacer le Commissaire aux Comptes actuellement en fonction par la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010.»

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096636.3/607/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

ARTEVENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.750,-.**Siège social: L-2155 Luxembourg, 129, Mühlenweg.
R. C. Luxembourg B 40.605.

EXTRAIT

Suite à un transfert de 150 parts sociales de la Société en date du 11 octobre 2004 de la société à responsabilité limitée PROFILM, S.à r.l. à Monsieur Raymond Franck, demeurant 7, rue de Bellevue, L-3345 Leudelange celui-ci est devenu associé à concurrence des 150 parts sociales cédées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour la Société ARTEVENTS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096628.3/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

ARTEVENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.750,-.**Siège social: L-2155 Luxembourg, 129, Mühlenweg.
R. C. Luxembourg B 40.605.

EXTRAIT

Suivant décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 11 octobre 2004, Monsieur Joseph Treis, réviseur d'entreprises, demeurant 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Michels, étant précisé que Monsieur Remy Franck reste en place en tant que deuxième gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour la Société ARTEVENTS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096631.3/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

D.A.C. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.696.

FID'AUDIT LTD renonce à son mandat de Commissaire aux Comptes de la société ci-dessus référencée avec effet 2 novembre 2004.

La société FID'AUDIT LTD ne sera donc plus commissaire aux comptes de la société D.A.C. S.A. et ce à compter du 2 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096621.2/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.
